



Préfecture de la Charente-Maritime

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de Saint-Xandre

Projet d'Aménagement du parc d'activités de l'Aubreçay

Il sera procédé **du lundi 31 août 2020 au mardi 29 septembre 2020 inclus**, soit une durée de 30 jours, dans la commune de Saint-Xandre à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale concernant le projet d'aménagement du parc d'activités de l'Aubreçay sur la commune de Saint-Xandre .

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Communauté d'Agglomération de La Rochelle – Direction générale des services techniques – Pôle Aménagement et patrimoine, 6 rue Saint-Michel – CS 41 287 – 17 086 La Rochelle cedex – 05 46 30 34 00.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier comprenant une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture ([www.charente-maritime.gouv.fr/rubrique](http://www.charente-maritime.gouv.fr/rubrique) "publications/consultations du public"). Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr) . Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un accès gratuit au dossier est prévu sur un poste informatique à la préfecture au 38 rue Réaumur 17000 La Rochelle où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public sur rendez-vous pris auprès du bureau de l'environnement – 05 46 27 43 00 .

**Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de Saint-Xandre**, siège de l'enquête, où ils pourront être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture du public à savoir :

**Du lundi au vendredi : 9h00 – 12h00 et 14h00-17h00.**

Dans ce lieu, un registre à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, sera mis à la disposition du public qui pourra y consigner ses observations.

Les observations pourront également être adressées par écrit à la mairie de Saint-Xandre : à l'attention de Madame Azario, commissaire enquêteur, rue de l'océan – 17138 SAINT- XANDRE et seront annexées au registre. Elles seront tenues à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.

**Le commissaire enquêteur, Madame Marianne AZARIO**, se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, en mairie de Saint-Xandre, dans les conditions suivantes :

**Lundi 31 août 2020 : de 9h00 à 12h00**

**Mardi 8 septembre 2020 : de 9h00 à 12h00**

**Vendredi 18 septembre 2020 : de 14h00 à 17h00**

**Mercredi 23 septembre 2020 : de 9h00 à 12h00**

**Mardi 29 septembre 2020 : de 14h00 à 17h00**

**L'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique devront être observées lors de la consultation du dossier, lors du dépôt des observations sur le registre ou lors des permanences avec le commissaire enquêteur.**

**Pour les contributeurs qui ne souhaiteraient pas se déplacer**

Un registre d'enquête dématérialisé est mis en place sur le site internet suivant :  
<https://www.registre-dematerialise.fr/2039>

Le commissaire enquêteur remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L 123-15 du code de l'environnement.

A l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale.

Copie des rapport et conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement), et en mairie de Saint-Xandre pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.